

1.43

ARE PA2 : 6711.2.020

Halte ferroviaire à Soyhières

LD1, Stratégie transports – objectifs 1 et 2

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	SDT (SMT)	Priorité	A1, B2, A3
Instance(s) de décision	Commune de Soyhières, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE, OFT	Calendrier de mise en œuvre	mise en service : 2021 début des travaux : 2021
Instance(s) concernées	SDT (SAM), ENV, CFF, commune de Soyhières	Estimation des coûts globaux	1.9 mio
Mesure(s) connexe(s)	3.80	Répartition des coûts	A définir Commune de Soyhières, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PAL Soyhières	Degré de maturité	1

Représentation cartographique

PRIORISATION DES MESURES PA3

- Priorité A du PA1
- Priorité A du PA2
- Priorité A
- Priorité B/C



Description de la mesure			
<p>But de la mesure et opportunités</p> <p>La mesure 1.43 prévoit la réouverture du point d'arrêt CFF de Soyhières, incluant la remise en état du quai voyageurs, de l'espace d'attente et des accès (rampe et sous voies). Des études préalables avaient été réalisées afin de déterminer les variantes du réaménagement de la gare de Soyhières et ses installations. La question du transbordement sera à reprendre lors de l'avant-projet, bien que les infrastructures nécessaires soient majoritairement en place (petit parking automobile, sous voies, cheminements de mobilité douce et arrêt de bus à proximité).</p> <p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>En 2015, des mesures provisoires ont été prises pour maintenir les sous voies en état pour les années à venir, dans la perspective d'une réouverture de la halte. Une opportunité pourrait se présenter en 2021, lors de l'introduction de nouveaux horaires. Ni la Commune, ni le Canton ne maîtrisent l'horizon de planification de la mise en œuvre de cette mesure. La collaboration avec l'OFT et les CFF est primordiale. A cet horizon, l'opportunité pourrait concerner le prolongement de trains orientés Delémont-Porrentruy(-Belfort).</p>			
Utilité			
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de la desserte de l'agglomération avec le réseau ferroviaire existant (aménagement d'un nouvel arrêt RER).		
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Attractivité du centre de la commune de Soyhières pour l'habitat.		
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Diminution du trafic routier dû à l'amélioration de l'offre en transports publics ferroviaires, et donc augmentation de la sécurité sur la route.		
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Favorise le transfert modal en faveur de transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).		
Etapas de mise en œuvre		Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude		Commune de Soyhières	2018
2. Avant-projet		SDT (SMT), Commune de Soyhières	2019
3. Dépôt public		SDT (SMT)	2019
4. Traitement des oppositions		SDT (SMT)	2019
5. Approbation du projet		RCJU, CFF, Commune de Soyhières	2020
6. Décision(s) de financement		RCJU	2020
7. Début des travaux		-	2021
Coordination avec le Plan directeur cantonal			
Pertinence par rapport au plan directeur		Etat de l'intégration dans le plan directeur	
Bonne		Coordination réglée – Fiche 2.03	